



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur, suite à la confirmation par la réception du Certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, pour le Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 avril 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale, dont l'entrée en vigueur est le 26 avril 2023, tel qu'il appert au certificat émis par la MRC des Maskoutains confirmant sa conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement numéro 602-2023 au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 1^{er} jour du mois de mai 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière